



## Appel des Unions Départementales CGT Du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.

A la fin du mois de juin, la garde des sceaux a annoncé une réforme de la carte judiciaire touchant l'ensemble des juridictions dont les conseils de prud'hommes.

La CGT proteste contre cette annonce faite pendant les périodes de congés, le gouvernement d'aujourd'hui poursuivant ce qu'a fait le précédent en matière de consultation sociale.

Cette protestation est d'autant plus justifiée que la cour d'appel a sollicité, les Présidents et vice-Présidents de juridiction, afin d'obtenir un avis avant le 28 septembre, que le rapport retraçant le déroulement de la concertation locale a été adressé à Mme la Garde des Sceaux le 25 septembre 2007, que notamment, l'assemblée générale du Conseil de Prud'hommes de Bourges s'est tenue le 26 septembre 2007 et que les organisations syndicales et professionnelles sont écartées de la consultation préalable,... Bel exemple de démocratie !

La CGT rappelle son attachement indéfectible au droit fondamental pour chaque citoyen, d'accès au droit, d'accès à la justice, notamment pour les plus faibles et les plus démunis.

Nous considérons que cette réforme intéresse l'ensemble des citoyens qui sont les usagers potentiels concernés par les enjeux de proximité, de simplicité, de gratuité d'accès à la justice, de durée des procédures.

La CGT rappelle que chaque juridiction visée par la réforme est compétente en matière de droit du travail :

- les tribunaux d'instance (élections professionnelles, désignations délégués syndicaux),
- les tribunaux de grande instance (les droits collectifs),
- les tribunaux de commerce (liquidation judiciaire),
- les conseils de prud'hommes (litiges individuels),
- les cours d'appel.

**Le samedi 13 octobre 2007, Rachida DATI Garde des Sceaux est annoncée à Bourges, elle pourrait à cette occasion rendre publique la fermeture de plusieurs Tribunaux et Conseils de Prud'hommes, du ressort de la Cour d'appel de Bourges !**

**Les Unions Départementales CGT du Cher, de l'Indre et de la Nièvre se prononcent résolument contre tout projet de suppressions de juridictions, elles appellent les salariés à se rassembler massivement le :**

**Samedi 13 octobre 2007 à 11h00**  
**Devant la Cour d'appel de Bourges**  
(Rue des Arènes)

Derrière cette réforme, c'est un redéploiement des juges et des personnels qui est recherché, repliement nécessaire pour répartir la misère de ce ministère dont le budget représente 2,34% de celui de l'état, le plaçant au 23ème rang de l'UE (chiffres conseil de l'Europe). Le véritable débat devrait être « quelle justice pour quels besoins sociaux », débat auquel les organisations syndicales ne peuvent être écartées.

La CGT défend un service public de la justice de qualité, avec une augmentation des moyens en termes de budget, de nombre de juges et de personnels. Elle dénonce cette volonté de faire des économies sur ce droit qu'a chaque citoyen de s'adresser au juge pour faire valoir ses droits.

**Sur le ressort de la Cour d'appel, au vu des déclarations faites par la garde des sceaux, plusieurs juridictions sont susceptibles d'être concernées par cette réforme, notamment la Cour d'Appel de BOURGES, les Conseils de Prud'hommes de VIERZON et d'ISSOUDUN et le Tribunal d'Instance de SANCERRE.**

La CGT rappelle que pour ce qui concerne les conseils de prud'hommes, la date prochaine des élections prud'homales ne devrait pas permettre d'envisager une modification de la carte judiciaire pour ces juridictions compte tenu des différentes phases de préparation des ces élections et des procédures à suivre en la matière.

Enfin, nous pensons qu'il y a une volonté cohérente de s'en prendre à l'efficacité des conseils de prud'hommes. En effet, dans le même temps un projet de limitation du temps dont disposerait les conseillers prud'hommes pour rédiger les décisions de justice est en cours.

**Pour exiger le maintien et l'amélioration du service public judiciaire de proximité.**